

Recours au Règlement—M^{me} Copps

Les députés savent, ou du moins ils devraient le savoir étant donné que le comité spécial l'a reconnu, que toute initiative visant les garderies doit tenir compte du fait qu'il s'agit d'un domaine de la compétence des provinces. Cela nous oblige à négocier avec ces dernières pour mettre en place le programme de garderies le meilleur pour notre pays et surtout pour les familles qui ont besoin de ces services.

J'ai également déclaré, en réponse à la présidente du comité spécial, que je négociais avec les provinces—et j'ai également discuté de la question avec plusieurs d'entre elles au cours de l'été—de l'approche qu'elles jugeraient acceptable compte tenu de deux facteurs. Premièrement, le fait que les garderies sont de la compétence des provinces et, deuxièmement, l'esprit de l'Accord du lac Meech que le premier ministre a pu conclure avec les dix premiers ministres provinciaux et auquel nous devons tous nous conformer du point de vue moral et stratégique. Voilà l'approche que j'ai adoptée.

C'est une réponse franche et directe. J'ai répondu dans le délai prescrit. J'ai bien dit qu'il s'agissait d'une réponse provisoire. Par conséquent, j'ai satisfait aux exigences du Règlement.

De plus, j'ai indiqué à la Chambre et au public quel processus le gouvernement suivait avec les provinces, en précisant que les discussions à ce sujet se poursuivaient au sein du Cabinet.

Je pense que les points que j'ai mentionnés sont conformes non seulement à la lettre, mais également à l'esprit du nouveau Règlement.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, j'interviens au sujet du même rappel au Règlement. Je suis tout à fait d'accord avec la députée d'Hamilton-Est (M^{me} Copps).

J'ai eu beaucoup de difficulté à obtenir, hier, cette lettre qui laisse beaucoup à désirer. Elle n'a pas été déposée à la Chambre, comme elle aurait dû l'être, sauf erreur. Il m'a été bien difficile de l'obtenir du bureau du greffier. Elle était adressée à M^{me} Shirley Martin, présidente du comité spécial sur la garde des enfants. Le ministre n'a rien fait pour en fournir des copies aux critiques de l'opposition.

Sauf erreur, conformément au Règlement, nous avons droit à une réponse globale. Or, celle-ci est loin de l'être.

Je voudrais demander au ministre, s'il avait la bonté de me prêter attention un instant, pourquoi, par exemple, dans cette réponse, il n'est pas question d'objectifs nationaux pour un programme national de garde des enfants.

Il a parlé de l'Accord du lac Meech. Cela est fondamental en ce qui a trait aux exigences en vertu de l'Accord du lac Meech. Comment peut-il négocier avec les provinces, alors que le gouvernement fédéral n'a même pas encore établi sa position? Chose certaine, toute position fédérale décrivant les objectifs nationaux devrait être élaborée de concert avec les députés et la Chambre devrait en avoir été saisie.

Nous sommes fort inquiets de la question. Nous assistons à de longs retards. On nous avait promis une réponse pour le mois de juin, et on a encore fait traîner les choses cet été. C'est tout à fait inacceptable. A l'heure actuelle, bien entendu, on nous laisse entendre très vaguement qu'à un moment donné, à l'automne, nous pourrions obtenir d'autres renseignements.

Nous souscrivons entièrement aux critiques à l'endroit de cette procédure et du ministre.

[Français]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je pense que la question est importante et je voudrais rappeler au député qu'en effet, le gouvernement a déposé un rapport hier le 11 août, selon la copie des *Procès-verbaux* du mardi 11 août 1987. A la page 1317, on peut trouver dans la copie déposée par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) ce qui suit, et je cite:

Réponse provisoire du gouvernement du Canada, conformément à l'article 99(2) du Règlement, au rapport final du Comité spécial sur la garde des enfants (document parlementaire no 332-8/31), présenté à la Chambre le lundi 30 mars 1987.

Il est donc faux de prétendre que le gouvernement n'avait pas déposé une réponse. Ce dont il est question ici, et c'est sérieux, c'est que le soi-disant rapport déposé hier n'est pas un rapport global sur la question, n'est pas un rapport global du gouvernement en réponse au rapport du Comité. C'est un rapport intérimaire, provisoire. Et rien dans le Règlement ne prévoit que le gouvernement doit ou peut déposer de rapport intérimaire selon l'article 99(2) de notre Règlement, à savoir, et je vais lire:

(2) Dans les 150 jours qui suivent la présentation d'un rapport d'un comité permanent ou spécial, le gouvernement dépose, à la demande du comité, une réponse globale.

Le Comité a demandé une réponse globale. Il n'a pas reçu une réponse globale, il a reçu une réponse intérimaire, de l'aveu même du ministre, ce qui est absolument insatisfaisant, absolument irrégulier.

Je sais, monsieur le Président, que les recours n'existent pas pour la Chambre envers un gouvernement négligent, envers un gouvernement qui serait peut-être irresponsable. Mais je sais que la question est importante, la question est d'actualité, il s'agit d'une question à laquelle ce gouvernement doit répondre. Et je demande au gouvernement, parce que ce n'est pas la Présidence qui pourra le faire, car c'est eux qui doivent agir, de répondre dans les plus brefs délais à ce rapport important sur la garde des enfants.

M. le Président: J'aurais une question à poser à l'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier). Serait-il possible pour l'honorable député de me fournir une copie du rapport?

Une voix: Oui, il y en a une ici.

[Traduction]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots au sujet de la très importante question que ma collègue a signalée à l'attention de la Chambre.